

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 4 Juillet 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2022 DATE D’AFFICHAGE : 27 Juin 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-deux, le lundi 4 Juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LEBEAUPIN), Maire.

Présents : Monsieur Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Delphine JOFFRAUD), Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), et Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE), adjoints et Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Messieurs Éric ROULIER et Yves LEBEAUPIN, Mesdames Aurélie RIALANT-BESLAND et Estelle HERVY, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Caroline THOBIE.

Pouvoirs :

Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT
Monsieur Yves LEBEAUPIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD
Madame Aurélie BESLAND-RIALLAND a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE
Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON
Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune de Mesquer a reçu de nouvelles demandes de subventions :

- Le comité des fêtes de Mesquer :

La commune a décidé, il y a quelques années, de ne plus monter le chapiteau pendant l’été sur la place Kercabellec à la suite de problèmes de sécurité de l’équipement qui était vieillissant. Sous celui-ci, le comité des fêtes organisait deux fêtes, l’une en juillet, la seconde en août permettant de compléter l’offre d’animations aux habitants et aux touristes. Considérant que l’absence de ce chapiteau remettait en cause ces manifestations, il avait été décidé de soutenir le comité des fêtes en participant à hauteur de 50 % du coût de location d’un grand barnum par celui-ci. Le montant total de la location pour cette année est de 5 640 € TTC. Une participation communale de 2 820 € est sollicitée.

- Action de solidarité « Pornichet – Sénégal » :

Dans le cadre de ses activités, le service jeunesse a monté un spectacle de solidarité en faveur de l’association « Pornichet – Sénégal ». Les enfants ont préparé le spectacle pendant les temps

d'activité périscolaire. Celui-ci s'est déroulé le 29 avril à l'Artymès. Grâce aux ventes de gâteaux et aux dons des spectateurs, une somme de 744,34 € a été récoltée. Il revient maintenant à la commune de reverser cette somme à l'association « Pornichet – Sénégal ».

- Club de foot de Mesquer :

Les membres du club de foot de Mesquer ont averti la commune qu'ils étaient dans l'obligation de mettre l'association en sommeil. La création d'équipes jeunes est impossible car ils sont licenciés dans des clubs aux alentours qui sont beaucoup plus structurés. Le nombre de joueurs séniors actuel ne permet plus de monter une équipe. Du fait de l'impossibilité de fournir des arbitres pour les matches, la ligue de foot leur donne des amendes. Malgré des efforts (recherche de sponsors, organisation de concours de pétanque, ...), le club est déficitaire. Tant que l'association n'aura payé les amendes, les joueurs ne pourront pas s'inscrire dans un autre club. Il est donc proposé d'accorder une subvention de 792 €.

La commission finances réuni le 23 juin 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Mesquer : 2 820 €
- Association « Pornichet - Sénégal » : 744,34 €

Le conseil municipal vote à la majorité et 2 abstentions, l'attribution de la subvention à l'association Football Club Mesquerais : 792 €

Reçu au contrôle de légalité
le 05/07/2022
Publié ou notifié
le 05/07/2022
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

